



Le bien vivre à Fargues

Bulletin d'information municipale - Janvier 2024

EDITO

« La réalité implacable me conduirait au suicide, si le rêve ne me permettait d'attendre »

Guy de Maupassant

Madame, Monsieur,
Chers administré-e-s,

En ces temps de troubles, de violences et de « guerres » il est bon parfois de méditer des choses simples.

C'est aussi le temps en cette fin d'année de préparer les fêtes, les temps de partages et d'espoirs. C'est ce que s'attache à faire la municipalité et les associations Farguaises tout au long de l'année, au travers des animations et autres rassemblements festifs.

Je ne doute pas l'implication de toutes et tous à répandre autour de vous les valeurs qui font le « Bien Vivre à Fargues » même si des esprits chagrins s'attachent à nuire, mais laissons-les de côtés.

Ami-e-s Farguaises et Farguais que ce dernier Bulletin d'Information Municipal de l'année vous apporte le meilleur ; avec une pensée sincère pour celles et ceux qui sont dans la difficulté ou la douleur cruelle de la perte d'un proche ; qu'ils sachent que l'équipe municipale sera toujours à leur écoute.

Je profite de ces quelques lignes pour vous convier à la cérémonie des vœux de la Municipalité qui se déroulera le vendredi 12 janvier 2024 à 18 heures 45 à la Maison du Temps Libre. Mes collègues élus et moi-même vous y attendons nombreux pour ce moment de convivialité en présence d'une interprète en langue des signes.

Chaleureusement vôtre,

Votre Maire, Robert RONCOLI,
et son Conseil Municipal

Sommaire

Pages

Edito,
Dates à retenir,
Contacts.....1

Culture
administrative.....2/3

Ça s'est passé.....4/5

Événements à venir,
Infos diverses,
État Civil.....6

Côté cuisine.....7

C'est bon à savoir....8

Vous souhaitez nous contacter ?

Mairie de Fargues
13, route des écoles
33210 FARGUES
05 56 63 31 42
mairie-fargues@wanadoo.fr

En cas d'urgence ...

Robert RONCOLI,
Maire : 06 08 26 52 79



Dates à retenir

31 DÉCEMBRE : Réveillon du foyer rural
(sur inscriptions)

12 JANVIER : Vœux du Maire
La cérémonie des vœux du Maire et de la Municipalité aura lieu le vendredi 12 janvier à la Maison de Temps Libre à 18h45.
Elle s'effectuera en présence d'une interprète en langue des signes.

23 JANVIER : Opération broyage

11 FÉVRIER : Trail des Valentin

03 MARS : Repas des aînés

09 MARS : Carnaval de l'Association des Parents d'Élèves « Les Petites Mains ».



Un peu de culture Administrative

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE ?

La commune regroupe les habitants d'un village ou d'une ville. Ceux-ci sont liés par des intérêts communs et dépendent tous d'une même mairie, siège de l'administration de leur commune.

Celle-ci est généralement située en cœur de ville et facilement accessible.

Le découpage de la France en commune date de 1793 et au 1er janvier 2023, la France comptait 34 945 communes : 34 816 en France métropolitaine et 129 dans les Départements Outre-mer.

La Gironde est le plus grand département de France, avec une superficie de 10 725 km², 535 communes et 33 cantons. Le Département de la Gironde compte 1 636 391 habitants au dernier recensement (source INSEE décembre 2022).

La commune est la collectivité de base la plus répandue sur le territoire. Elle est administrée par le maire et le conseil municipal. Elle exerce de nombreuses compétences, principalement en matière d'urbanisme, de logement et d'action sociale.

Les habitants d'une commune sont des citoyens.

FARGUES

Ses habitants sont appelés les Farguaises et les Farguais. Elle s'étend sur 15,4 km² et compte 1 680 habitants en 2023.

Entourée par les communes de Preignac, Roaillan, Sauternes et Toulence, elle se situe à 3 km au sud-ouest de Langon et culmine à 66 mètres d'altitude.

La commune de Fargues fait partie de la Communauté De Communes du Sud Gironde (situé à l'adresse suivante : Parc d'activités du Pays de Langon, 21 Rue des Acacias, 33210 Mazères) et son maire se nomme Monsieur Robert RONCOLI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Être élu à un conseil municipal

« Nul ne peut être élu conseiller municipal s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection. Toutefois, dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des conseillers qui ne résident pas dans la commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du conseil.

Dans les communes de 500 habitants au plus, ce nombre ne peut excéder quatre pour les conseils municipaux comportant sept membres et cinq pour les conseils municipaux comportant onze membres. Si les chiffres visés ci-dessus sont dépassés, la préférence est déterminée suivant les règles posées à l'article R 121-11 du code des communes. » (source Légifrance)

Fonctionnement du conseil municipal

Lors des élections municipales, les habitants de toutes les communes de France désignent leurs conseillers municipaux. Le nombre de ceux-ci varie suivant l'importance de la commune.

Fargues fait partie de la tranche de 1 500 à 2 499 habitants et son nombre de membres du Conseil Municipal est de 19 (actuellement 9 femmes, 9 hommes sont en poste).

Le Maire est élu par le Conseil Municipal ainsi que ses adjoints.

Les adjoints assistent le maire dans ses missions. Chaque adjoint est responsable d'une thématique. Ils travaillent avec les conseillers municipaux sur les sujets qui les concernent. Ils se réunissent en commission pour préparer les décisions qui seront ensuite votées lors de la réunion du conseil municipal.

Les élus réunis en conseil municipal représentent la population, ils prennent les décisions pour le bon fonctionnement de la ville.

Ce sont des habitants de la commune (actifs et/ou non actifs) qui au travers d'une aventure collective de citoyens ont décidé de donner de leur temps bénévolement pour le bien être de tous.



LE MAIRE

Le Maire a une « double casquette » : il est le représentant de l'État et le représentant de la République dans la commune.

À ce titre, il est chargé de faire appliquer les lois et est officier d'Etat-Civil, ce qui lui permet d'enregistrer les naissances, les décès et de célébrer les mariages.

Il administre la commune dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (entretien et équipement des écoles, services périscolaires, affaires culturelles, urbanisme, sécurité publique...) et dispose d'un pouvoir de police qui lui permet de prendre des mesures pour faire assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique de la commune.

Il est en même temps le chef de l'administration communale (employeur des agents communaux).

La durée du mandat d'un Maire est de 6 ans.

Fargues

Mr RONCOLI Robert, même s'il est né dans le Gers, est un Farguais depuis son plus jeune âge. Il a effectué toutes ses études au groupe scolaire de la commune puis de Langon (collège et lycée).

Amoureux de sa commune et de tous les bienfaits qu'elle lui a apportés, il s'engage dans l'aventure municipale en 1977.

Il n'a que 24 ans lorsqu'il est élu le 20 mars 1977 sur la liste de Mr Pierre AUGÉY et devient son 1er adjoint jusqu'en 2020.

À l'arrêt de celui-ci, il continue sa relation avec la commune, se présente aux élections de 2020 et est élu Maire.

LA MAIRIE

Missions d'une Mairie

Dans toute commune, quelle que soit son importance, la mairie est tenue par la loi d'assurer un certain nombre de services.

Ces services obligatoires sont :

- l'état-civil (enregistrement des naissances, des décès, de la situation maritale des habitants),
- la gestion des écoles maternelles et élémentaires,
- l'urbanisme,
- la sécurité,
- l'aide sociale,
- les finances (salaire du personnel, paiement des factures, ...),
- l'entretien des équipements communaux (gymnases, bibliothèque, salles municipales, mairie ...),
- l'organisation des élections.

D'autres services sont partagés avec la Communauté de Communes (<https://www.cdcsudgironde.fr/>) et divers Syndicats (distribution de l'eau potable (SIVOM du Sauternais) ; collecte et traitement des eaux usées (S.I.A. – F.L.T) ; collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM) ; transports scolaires et/ou occasionnels (Sud-Gironde Mobilités) ; ...)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du maire ?

| EXÉCUTIF DE LA COMMUNE | AGENT DE L'ÉTAT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal Il est le chef de l'administration communale Il est chargé des pouvoirs de police Il prend des arrêtés municipaux Il représente la commune en justice | <ul style="list-style-type: none"> Il est officier de l'état civil Il est officier de police judiciaire Il organise les élections (bureaux de vote, etc.) Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales Il est chargé du recensement citoyen Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune |

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du conseil municipal ?

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

| | |
|---|--|
| <p>VOTE</p> <p>BUDGET COMMUNAL</p> <p>APPROUVE</p> | <p>CRÉE</p> <p>SUPPRIME</p> <p>SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX</p> |
| <p>FAVORISE</p> <p>LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>COMMERCES</p> | <p>GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL</p> <p>PLU</p> <p>VOIRIE</p> |
| <p>L'ACTION SOCIALE</p> <p>CRÈCHES</p> <p>PERSONNES ÂGÉES</p> | <p>ÉCOLES</p> |

DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS

16 Juin :

Tournoi international de Hasparren de l'école de foot de l'USFT

Les joueurs U11 et U13 de l'école de football de l'école de foot Fargues Toulennaise ont participé au tournoi international d'Hasparren, Pyrénées Atlantiques, avec 48 autres équipes ils ont porté au haut les couleurs de nos communes en se classant 4^{ème} et 8^{ème}, les joueurs et dirigeants sont revenus enchantés par l'accueil de cette belle compétition.

Merci à la mairie de Toulennaise qui nous a permis de nous déplacer dans de bonnes conditions.

Vendredi 16 juin 3 éducateurs Philippe André, Marcel, du club ont participé en faisant découvrir leur sport et leur passion à travers divers exercices, à la journée « Muscle ton Cœur » organisé par LES LIENS DU CŒUR.

L'ambition de l'association est de montrer que les enfants atteints d'une malformation cardiaque peuvent pratiquer une activité sportive, 600 enfants étaient présents au Complexe sportif universitaire de Rocquencourt à Pessac.

Les joueurs du club porteront la publicité de l'association sur nos maillots.

Merci aux organisateurs de cette manifestation qui a réjoui les petits et a donné beaucoup d'émotion aux plus grands.



Le club de l'USFT a vu recevoir la médaille de bronze et le diplôme de la « reconnaissance du monde bénévole » pour 3 de ses membres actifs : Mrs Michel LAGU – André LAPORTE et Philippe RIBES pour leur engagement associatif depuis de très nombreuses années.

Cette distinction a été remise par Mme Danielle BLANCHET, déléguée du comité départemental de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif en présence de Mr le Maire au stade Roland Poujardieu.

03 Septembre : Repas des Aînés

Ce n'était plus le printemps, pourtant une journée totalement printanière et magnifiquement ensoleillée accompagnait nos Aînés ce dimanche 3 septembre 2023 à la Maison du Temps Libre de Fargues. Le temps des figues charnues et des vendanges tardives à venir.

Proposé et offert par le CCAS de notre commune, cette année encore plus d'une centaine d'habitants de plus de 65 ans sont venus partager avec nous un moment festif et citoyen autour d'un repas animé par Thierry Bordenave & Patrice Oddos.

De 12h à 18h les mets, les passos endiablés, le tourbillon des valseuses, les rocks acrobatiques ... se sont enchaînés. A voir les sourires accrochés sur les visages et les perles de sueurs sur le front de certains de nos Ginger & Fred du dimanche nul doute qu'une telle fête en appelle une suivante.

Merci et à bientôt



03 Septembre :

Repas de l'association des Garres - Calay

Le traditionnel repas annuel organisé par l'Association des quartiers des Garres et de Calay fut l'occasion de réunir l'ensemble des riverains autour d'un excellent moment de partage et convivialité.

24 Septembre :

Grand Prix cycliste de Fargues

Pour sa 6^{ème} édition du Grand Prix de Fargues, de très nombreux cyclistes de la catégorie U15 à celle des seniors sont venus pédaler dans nos vignes du Sauternais.



30 Septembre :

Nettoyons la nature

Comme chaque année, une opération la nature a eu lieu après les vacances d'été. Celle-ci a une fois de plus, réuni beaucoup de bénévoles et armés de pinces – gants et poches de tri ou poubelles, ils ont ramassé encore trop de déchets le long de nos routes et chemins.

Merci à eux !



01 Octobre :

Festival « Rock'N Rose »

Le 1er Octobre 2023 a eu lieu le Festival Rock'n Rose. Il a réuni + de 40 exposants, + de 1000 visiteurs et + 250 collectionneurs de véhicules de collection autour du monde de l'automobile, de la pin-up et du rockabilly pour l'opération « Octobre Rose ».

Les visiteurs ont pu profiter de différentes animations (concert rockabilly avec le groupe « KillBilly », élection de la Miss Rock'n Rose réalisée par le Comité O'Réal Courbes Région Aquitaine avec la présence du Comité de Miss Pin-up Nouvelle Aquitaine, démonstration de danse boogie-woogie, concours de la plus belle tenue vintage, entre autres).

Cette manifestation était organisée par l'Association Farguaise « Talon Au Plancher », le 1er Club de véhicules anciens 100% féminin en France en partenariat avec la mairie de Fargues et a permis de collecter 7 273 €.

Les dons ont été reversés le 4 décembre 2023 (voir page 5).



07 Octobre :
Tournoi de l'USFT organisé dans
le cadre du Ruban Rose

Le club de Fargues Toulenne a organisé le samedi 7 octobre, un plateau U8 - U9 et U11. Les dirigeants, les éducateurs ainsi que les parents ont souhaité apporter leur soutien à l'association Ruban Rose.

Depuis le début de saison notre équipe U14 porte fièrement sur son maillot le logo LES LIENS DU COEUR, en match comme à l'échauffement. Les bénévoles du club arborent également un t-shirt à l'effigie de l'association, pour mieux faire connaître celle-ci.



13 au 15 Octobre :
Fête des Vendanges

La 2ème Fête des vendanges et sa Fête foraine s'est déroulée du 13 au 15 octobre avec la présence de forains qui avaient mis en place leurs manèges dès le vendredi soir sur le parking du stade Roland Poujardieu. Le samedi après-midi, étaient organisés un tournoi de pétanque par l'association pétanque régie par Max Duffiet et une balade à vélo vintage par la Team VTT autour d'un guide cyclotouriste, avec une escale au château Haut Clavierie pour découvrir la vinification du vignoble Sendrey.

Avant la tombée de la nuit, près de 70 enfants de l'école encadrés par l'APE les petites mains de Fargues, ont fait leur promenade aux lampions de l'école, en passant au travers des vignes et jusqu'au stade afin de rejoindre les attractions et profiter en famille de cette belle fête. La buvette tenue par l'USFT et les foods trucks ont permis de se rafraîchir et de se restaurer sur place. S'en est suivi le feu d'artifice offert par la municipalité, haut en musique, et en couleurs !

Le dimanche ensoleillé a permis de réussir le vide grenier organisé par l'Ape des petites mains de Fargues qui a rassemblé de nombreux exposants, pour chiner et trouver leur bonheur autour du stade.

L'ensemble de la municipalité remercie vivement l'ensemble des organisateurs et acteurs qui ont œuvré à la très belle réussite de cette manifestation.



11 Novembre :
Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie commémorative eut lieu à 11H30 au monument aux morts en présence de nombreuses et nombreux administré.e.s ainsi que de l'Amicale de l'ET5 (Amicale dont le but est entretenir les liens entre réservistes du 503° RT qu'ils soient anciens ou actuels).

La bibliothèque fut également ouverte pour l'évènement avec des ouvrages pour adultes et enfants sur la grande guerre de 1914 - 1918.

La municipalité remercie les bénévoles qui ont ouvert la bibliothèque pour l'occasion ainsi que l'ensemble des personnes présentes lors de la cérémonie qui se termina par un pot de l'amitié.



11 Novembre :
Défilé solidaire de « La Ferme des Lilas »

L'association « La Ferme des Lilas » a organisé son traditionnel défilé solidaire. Un public venu nombreux a assisté à une soirée spectacle de qualité, où des bénévoles et « accueillis » de l'association ont participé au défilé, lu des textes écrits lors des ateliers d'écritures mais aussi assisté aux scénettes de la troupe d'improvisation « Les Titans » ainsi qu'au concert de la troupe « Les Voix du Cœur ».



02 Décembre :
Téléthon

Le Foyer Rural a organisé plusieurs événements lors du Téléthon 2023 pour aider la recherche scientifique à vaincre la maladie. Ceux-ci ont rassemblé près de 250 participants aux différentes actions du week-end (marcheurs, joueurs de pétanque et spectateurs du théâtre).

Celles-ci ont permis de remettre un chèque de 1 300 euros à l'AFM-Téléthon. Merci à toutes et à tous.



04 Décembre :
Remise chèque «Octobre Rose»
suite Festival Rock'N Rose

L'Association Talon au Plancher, représentée par quatre de ses membres (Mme LECOEUR sa présidente, Mme MONCERE sa vice-présidente, Mmes TECHENEY et DUCOURTIEUX - responsables animation musique et danses respectives lors festival Rock'N Rose) a remis, en présence de Mr le Maire et de quelques élus, un chèque de 7 273 euros à Mme ROUSSEAU, la présidente du Comité de Prévention et de Dépistage des Cancers.

Les dons collectés lors du Festival Rock'N Rose du 01 octobre ont été reversés au « Comité de Prévention et de Dépistage des Cancers » afin de permettre au Centre Hospitalier Sud Gironde de Langon, représentée par le Dr TISSOT Hélène, à l'achat par celui-ci d'un matériel de dernière génération pour la détection du cancer du sein.





État civil

ILS SE SONT UNIS

M. FAUDET

**Fabrice, Pierre, André
et Mme LUSSON**

Alexandra, Jeanne, Denise
27 mai 2023

MARTIGNONI

**Thomas, René, Andolfi
et TOUJA Pauline**

17 juin 2023

CATHALA Olivier

et LAYAIT Evelyne

29 juillet 2023

DOUX Alain et

LESTERLOU Christine

25 novembre 2023

LES PETITS NOUVEAUX

GRISARD

Léonard, David, Louis

27 juin 2023

MILORD Nélya

29 juin 2023

DESPUJOS Nina, Anne, Léa

26 août 2023

ANTOINE Kylie

6 septembre 2023

DESIGNE Mathis

4 novembre 2023

ILS NOUS ONT QUITTÉ

M. FAVARD

Serge Jean Lucien

24 février 2023

M. DE LUR SALUCES

**Alexandre, Edouard,
Sylvain, Marie, Henri**

24 juillet 2023

M. VILATTE Jean Octave

1 septembre 2023

Événements à venir

31 Décembre : Réveillon du Foyer Rural (sur inscriptions)

12 Janvier : Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire et de la Municipalité aura lieu le vendredi 12 janvier à la Maison de Temps Libre à 18h45.

Elle s'effectuera en présence d'une interprète en langue des signes.

23 janvier : Opération broyage

La municipalité organise une nouvelle session de récupération à domicile, de petites branches afin de les broyer. Branches d'un diamètre maximal de 10 cm et d'une longueur de 2m00 et disposées en fagot.

Le Trail des Valentin
5ème édition
DIMANCHE
11 FEVRIER
2024
Fargues de Langon
Courses 10 KM enfants
18 KM
10 KM Marche
inscriptions sur facebook: le trail des valentin
inscription sur
chrono33.fr
Repas traiteur sur place
FOYER RURAL DE FARGUES
FFA ATHLETISME

11 Février : Trail des Valentin

Le traditionnel Trail des valentin organisé par le Foyer Rural de Fargues aura lieu le dimanche 11 février 2024 avec au programme des courses pour enfants, un trail de 10 km et un de 18 km ainsi qu'une marche 10 km.

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet : chrono33.fr

03 Mars : Repas des aînés

09 Mars : Carnaval de l'Association des Parents d'Élèves « Les Petites Mains ».

06 Avril : Exposition annuelle de la section peinture du Foyer Rural

28 Avril : Prix « Fouchy », course cycliste.

05 Mai : Marché de Printemps de l'Association des Parents d'Élèves « Les Petites Mains ».

09 Juin : Élections européennes.

Informations diverses

Entreprises Farguaises, vous souhaitez être référencées sur le site internet de la mairie.

Faites vous connaître en envoyant les informations suivantes à l'adresse suivante : mairie-fargues@wanadoo.fr

Nom ou raison sociale :

Secteur d'activité :

Coordonnées : Adresse et numéro(s) de téléphone

Adresse site internet si existant

Nom réseaux sociaux si présence

Photo ou logo de l'entreprise

Ballottines de volaille farcies au mascarpone & fruits secs, sauce au porto & purée de chou – fleur

INGRÉDIENTS : pour 6 personnes - coût : 35,00 €

Pour la sauce :

- 25 cl de crème liquide,
- 12 cl de bouillon de volaille,
- 6 cl de porto blanc,
- 60 gr de beurre froid coupé en petits dés,
- 1 échalote.

Pour les ballottines :

- 6 filets de poulet,
- 50 gr de mascarpone,
- 150 gr de champignons de Paris,
- 25 gr de pruneaux dénoyautés,
- 25 gr de poudre de noisette,
- 2 échalotes,
- huile d'olive.

Pour la purée de chou fleur :

- 1 chou fleur,
- ½ litre de lait,
- 25 cl de crème liquide,
- beurre
- une pincée de noix de muscade.

Pour la décoration :

- quelques noisettes grillées



PRÉPARATION : 1h30 minutes

CUISSON : 1h15 minutes

RECETTES :

1 • La farce : nettoyez les champignons, puis hachez-les en petits morceaux. Pelez et ciselez finement les échalotes. Hachez les pruneaux.

2 • Faites suer les échalotes sans coloration, dans une poêle chaude avec un filet d'huile d'olive. Ajoutez les champignons, salez généreusement, et poursuivez la cuisson quelques minutes de plus à feu vif pour les faire dorer, en remuant régulièrement.

3 • Débarrassez cette poêlée dans un saladier et laissez refroidir. Ajoutez ensuite le mascarpone, les pruneaux hachés et la poudre de noisette. Mélangez bien tous les ingrédients de la farce, rectifiez l'assaisonnement, puis réservez au frais.

4 • Les filets de volaille : avec un couteau bien aiguisé, tranchez un premier filet de dinde ou de poulet en 2 dans l'épaisseur, sans aller jusqu'au bout, pour obtenir une grande escalope. Posez-la ouverte, sur du film alimentaire.

5 • Disposez une deuxième feuille de film alimentaire sur la volaille, puis frappez la viande avec le fond d'une casserole par exemple, pour affiner et uniformiser l'escalope. Faites de même pour tous les filets.

6 • Les ballottines : retirez le film alimentaire du dessus, et assaisonnez la chair avec du sel et du poivre. Déposez 2 c. à soupe (environ 35 g) de farce en formant une ligne au centre de chaque escalope.

7 • Roulez la viande très serrée autour de la farce, en vous aidant du film alimentaire en dessous. Faites rouler la ballottine sur le plan de travail, en maintenant fermement le film aux deux extrémités, pour obtenir un joli boudin bien serré et ferme.

8 • Piquez la ballottine avec un cure-dent pour chasser l'air. Placez ensuite la ballottine sur un autre film alimentaire, et renouvelez l'opération pour la rendre complètement étanche (sans faire de trous cette fois !). Faites des nœuds bien serrés aux 2 extrémités avec de la ficelle de cuisine. Réservez les ballottines au frais si vous les préparez à l'avance. Mais pensez à les sortir du frigo 20 min avant la cuisson.

9 • La cuisson de la viande : faites bouillir une grande casserole d'eau. Coupez le feu, et plongez vos ballottines (avec le film) dans l'eau frémissante.

10 • Couvrez, puis laissez les filets de volaille cuire ainsi sur le feu éteint pendant 20-25 min selon leur taille. Égouttez les ballottines, et retirez le film alimentaire au-dessus de l'évier pour vider le jus.

11 • Pour le service, coupez les ballottines en tranches de 2 cm d'épaisseur environ. Servez avec la purée de chou-fleur et la sauce. Pour la décoration des assiettes, vous pouvez parsemer les ballottines d'éclats de noisettes grillées, et de pousses de cresson pour la touche de vert.

12 • La purée de chou-fleur : lavez les choux, et détaillez-les en fleurettes. Mettez tous les morceaux dans une grande casserole d'eau froide. Portez doucement à ébullition, puis égouttez (il s'agit simplement de « blanchir » le chou-fleur). Remettez le chou-fleur dans la casserole, et couvrez à hauteur avec le lait et la crème. Portez doucement à ébullition, et laissez cuire pendant 25 min à couvert, à petits frémissements. Vérifiez la cuisson avec la pointe d'un couteau : le chou-fleur doit être tendre.

13 • Égouttez bien le chou-fleur, puis mixez-le en purée. Si la purée vous semble trop épaisse, vous pouvez la détendre avec un peu du lait de cuisson. Rectifiez l'assaisonnement et ajoutez un peu de noix de muscade râpée selon les goûts. Servez cette purée avec une noisette de beurre demi-sel pour plus de gourmandise.

14 • La sauce : Versez dans une casserole le bouillon de volaille et le Porto. Ajoutez les échalotes pelées et finement émincées directement dans le liquide. Faites réduire cette préparation à feu doux pendant 5 à 10 min, pour obtenir un jus sirupeux. Les échalotes doivent être fondantes.

15 • Ajoutez alors la crème, et poursuivez la cuisson à feu doux en faisant réduire jusqu'à ce que la sauce épaississe et devienne nappante.

16 • Au moment de servir le plat, finalisez la sauce. Portez la préparation à ébullition dans une petite casserole. Puis « montez la sauce » au beurre : pour cela, ajoutez hors du feu le beurre froid coupé en petits dés, puis émulsionnez le tout en mixant. Rectifiez l'assaisonnement, et ajoutez un trait de Porto.

La sauce est prête !

(source : www.cuisineaz.com)

SANTÉ

SAMU : 15 (ou 115 si vous êtes à l'étranger)
Pompiers : 18 (ou 118 si vous êtes à l'étranger)
Centre Hospitalier Sud-Gironde : 05 56 76 57 57
Clinique St Anne : 05 57 98 03 03
Centre Anti-poison : 05 57 96 40 80
Sécurité Sociale : 36 46
MSA : 05 57 98 23 23

SOCIAL

MDS (Assistants sociaux) : 05 56 63 62 20
Secours Populaire : 05 56 62 28 91
Croix Rouge Française : 05 56 76 80 56
CAF : 3230
Secours Catholique : 06 86 54 13 72

EMPLOI

Pôle Emploi : 39 49
Mission Locale Sud-Gironde : 05 57 98 09 80

SERVICES TECHNIQUES

Service des Eaux (SIVOM) : 05 56 76 61 20
Syndicat Assainissement : 05 56 63 37 95
Dépannage électricité : 0810 333 033
Dépannage gaz : 0810 433 033

ADMINISTRATIONS

Gendarmerie : 17
(ou 117 si vous êtes à l'étranger)
Service Public : 39 39
Sous-Préfecture : 05 56 90 60 60
Centre des Impôts : 05 56 63 66 60
Trésorerie de Langon : 05 56 63 48 13

CAP SOLIDAIRE

Cap Solidaire est une association loi 1901 dont l'objectif est de fédérer les acteurs de l'ESS en Sud Gironde autour de l'échange, du partage de pratiques et de la mutualisation de moyens. Elle aspire ainsi à faciliter le quotidien des acteurs économiques sociaux du Sud-Gironde tout en maintenant, promouvant et développant l'emploi non-délocalisable sur ce territoire (source CapSolidaire). Plus d'informations sur : <https://capsolidaire.org/>

Vous avez 60 ans et plus ?

Cap Solidaire organise des sorties mobilité gratuites sur tout le territoire Sud-Gironde, avec transport en pas de porte : Cinéma, marché, médiathèque, loisirs...

Ces sorties sont organisées 2 fois par mois au sein de chaque Communauté de Communes du territoire.

Parlez-en également avec votre acteur de l'aide à domicile, votre CLIC, RPA, EHPAD ou bien votre mairie, CCAS, vos Espaces de Vie Sociale... Ils pourront faciliter votre inscription.

Fargues : Quelques liens utiles...



- Foyer Rural
<https://foyerruralfargues.jimdo.com/>



- APE Les Petites Mains
(Association des Parents d'Elèves)
lespetitesmainsdefargues@gmail.com



- L'USF
<https://www.usfargues.fr/>



- Service « Transport Public »

Pour qui ?

Toute personne résidant sur le territoire de la CdC ayant 70 ans et plus ou sur avis médical.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Seniors de la CdC du Sud-Gironde
05 56 25 65 55

- Service « Transport Public »

Pour où ?

Rendez-vous chez le médecin, aller faire des courses, prendre un train, ...

Pour qui ?

Les personnes à mobilité réduite, les personnes de plus de 75 ans, les personnes en perte d'autonomie ou sans autonomie.

- Bibliothèque intercommunale

(route des écoles)

Horaires d'ouverture

- le mercredi de 15h00 à 17h00

- le jeudi de 16h00 à 18h

(hors vacances scolaires)

- le samedi de 15h00 à 17h00

05 56 63 42 70

Courriel : bibli.fargues@cdcsudgironde.fr

Site internet : <https://bibliotheques.cdcsudgironde.fr/>

- École de Musique

Ce service est ouvert à tous les habitants du territoire intercommunal

Son objectif : offrir au plus grand nombre de personnes et prioritairement aux enfants, l'accès à l'éducation musicale et la possibilité de se former sur une variété d'instruments.

Site internet : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/culture-sport-loisirs/ecole-de-musique>

- Point Justice

La Communauté de Communes du Sud-Gironde, en partenariat avec le Conseil Départemental et la ville de Langon, propose un espace d'accueil, d'information, d'écoute et de conseils. Il est situé Place de l'Horloge, «Résidence de l'Horloge» à Langon. Les permanences sont gratuites et ouvertes à tous sur rendez-vous. Ce service a pour vocation d'informer et d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et Juridiques.

Les permanences :

• Médiation familiale : 05 56 51 17 17

• Infos droits : 05 56 45 25 21

• Défenseur des droits : 05 57 36 25 54

• Huissier-Avocat-Notaire : 05 57 36 25 54

• Vict'Aid : 05 56 01 28 69 (association d'aide aux personnes ayant subi des Atteintes)

Directeur de la publication et coordination : Bruno Gérard

Mairie de Fargues : 05 56 63 31 42

Graphisme et Impression : AD2C - Toulonne

Dépôt légal à parution